



Entretien chaudière pris en charge par locataire sortant ou entrant?

Par **Clemrx**, le **25/10/2021** à **12:54**

Bonjour, Je suis en colocation à 5 depuis peu et l'un des locataires a quitté l'appartement fin octobre. Or, l'entretien de la chaudière ayant eu lieu début septembre, nous ne savons pas si ce locataire doit payer l'entretien en entier pour l'année écoulée de septembre à septembre où il occupait l'appartement ou au prorata des 2 mois où il a occupé l'appartement SUITE à l'entretien. En gros, est-ce que le règlement de l'entretien est à la charge des occupants de l'année écoulée ou celle qui arrive? Merci de votre aide!

Par **Ambra Goudreau**, le **25/10/2021** à **13:41**

Bonjour, Selon moi le locataire devrait être responsable de toutes les détériorations ou pertes survenues dans le logement au cours de la période de location. Il sera de son devoir de subvenir à toutes les réparations des dégâts occasionnés par ces dégradations. Pour le locataire présumer qui a quitter l'appartement. Il devrait peut-être penser à y participer pour l'entretien durant le temps de son passage.